

SEVADEC

Syndicat mixte pour l'Élimination et la Valorisation des Déchets ménagers du Calaisis

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	17

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-cinq et le mardi 23 décembre à 10h00, le Comité Syndical du SEVADEC légalement convoqué le 17 décembre 2025 et suite à l'annulation de la séance du 17 décembre, faute d'obtention du quorum, s'est réuni dans les locaux administratifs du SEVADEC sous la présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Malika BOUAZZI (suppléante de M. MARCOTTE-RUFFIN), Evelynne CARON (suppléante de M. ENGRAND), Véronique DUMONT-DESEIGNE, Corinne NOEL, Frédérique VAN ROOY, Messieurs Guy ALLEMAND, Guy BEGUE (suppléant de M. BOUTROY), Bruno DEMILLY, Pascal GAVOIS, Michel HAMY, Bernard HENON, Claude KIDAD, Laurent LENOIR, Guillaume LOEUILLEUX, Jacques LOUCHEZ (pouvoir reçu de M. MAJEWICZ), Philippe MIGNONET (pouvoir reçu de Mme BOUCHART), Antoine PERALDI.

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à M. MIGNONET), Brigitte MARCQ, Messieurs Marc BOUTROY (suppléé par M. BEGUE), Charles COUSIN, Yves ENGRAND (suppléé par Mme CARON), Olivier MAJEWICZ (pouvoir donné à M. LOUCHEZ), Hugo MARCOTTE-RUFFIN (suppléé par Mme BOUAZZI), Olivier PLANQUE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Malika BOUAZZI

F4-12-2025 : PARTICIPATIONS FINANCIERES DES COLLECTIVITES ADHERENTES - ANNEE 2026

Rapporteur : Monsieur Guy ALLEMAND, Président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que le SEVADEC ne dispose pas de ressources financières propres hormis celles relatives aux prestations de service réalisées par le syndicat.

Monsieur le Président propose de fixer les participations des collectivités membres, pour l'année 2026, comme suit :

	Rappel 2024	Rappel 2025	2026
	En € H.T. / habitant	En € H.T. / habitant	En € H.T. / habitant
Fonctionnement du Syndicat	1,47	1,47	1,50
Participation à l'exploitation des déchèteries	18,90	20,90	21,50
Participation liée à la construction du Pôle de Valorisation des Biodéchets	6,80	6,80	7,00
Participation liée à la construction du Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels	10,80	10,80	11,00
Participation par habitant	37,97	39,97	41,00

	Rappel 2024	Rappel 2025	2026
	En € H.T. / Tonne	En € H.T. / Tonne	En € H.T. / Tonne
Participation au fonctionnement du Pôle de Valorisation des Emballages	247,00	270,00	286,00
Refus de tri	111,00	135,00	157,00
Traitement des ordures ménagères brutes	111,00	135,00	157,00
Traitement des encombrants	111,00	135,00	157,00
Exploitation du Pôle de Valorisation des Biodéchets	88,23	120,00	135,00
Traitement du bois	70,00	72,00	74,00
Traitement des inertes	12,00	12,00	15,00

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 3 décembre 2025, le Comité Syndical décide, avec 7 voix « pour » et 11 abstentions :

- **DE FIXER** les participations et tarifications des collectivités membres, pour l'année 2026, comme indiqué ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois susdits,

*Pour Copie Conforme,
Le Président,*

